



fraude par carte bancaire

Par **Catoche46**, le **07/06/2019** à **17:10**

Bonjour à Tous Voici la situation : en voiture j'ai reçu un appel d'un homme se présentant comme service des fraudes de ma banque, me disant vous êtes Mme...., vous êtes née le, vous habitez(adresse complète), j'ai répondu par l'affirmative tout est exact, il me dit que des mouvements suspects sont en train d'être opérés sur mon compte, que je vais recevoir un texto, que je lui donne le code d'achat figurant sur ce texto, étant en voiture et perturbée, j'ai pris le temps de regarder mon mobile et quand il m'a rapp je lui ai donné le code (achat pour un montant de 825.00€). Lorsque je suis rentrée chez moi il était tard, j'ai mal dormi....dès le lendemain matin j'ai app mon agence bancaire, raconté ce qui c'était passé, puis la gendarmerie pour déposer plainte, et transmis l'ensemble à la banque. ils m'ont répondu qu'ils rejetaient ma demande de remboursement au motif que j'avais donné le code d'achat...J'ai conservé le n° d'appel du M.X un 09..... mon fils a rapp ce n° qui ne décroche jamais, et conservé également les autres textos pour d'autres achats qui ceux là ont été bloqués. celui de 825.00€ a été débité de mon compte... Pensez-vous que des hackers puissent ainsi obtenir mon état civil complet...mon adresse perso, ou bien s'agit-il de quelqu'un "qui me connaît"??? Petit détail : cette mésaventure m'est arrivée en voiture dans l'après-midi, quelques heures avant je me suis arrêtée dans un bar où j'ai réglé par CB, l'employée s'est écartée de ma vue pour effectuer la transaction....

Merci pour votre avis, bien cordialement

Par **janus2fr**, le **07/06/2019** à **18:10**

[quote]
que je lui donne le code d'achat figurant sur ce texto,

[/quote]

[quote]

ils m'ont répondu qu'ils rejetaient ma demande de remboursement au motif que j'avais donné le code d'achat...

[/quote]

Bonjour,

Mais c'est quoi ce "code d'achat" ?

Par **Visiteur**, le **07/06/2019** à **19:08**

Bonjour

Vous avez été arnaquée, par une personne qui s'est servi de votre numéro de carte et qui possédait aussi votre numéro de téléphone et votre état civil, donc qui vous connaît bien. Le fait d'avoir donné le code d'achat équivaut à donner son accord, c'est pour cette raison que la banque ne vous indemnise pas.

LIEN

<https://www.pourquomabanque.fr/fraude-carte-bancaire/>

Mais l'ordonnance-866 du 15.07.2009 prévoit le remboursement intégral des sommes débités frauduleusement (l'utilisation du code confidentiel n'entrant pas en ligne de compte) sauf faute du titulaire de la carte. en matière de protection de la carte et de ses données et de délai d'information de la banque.

Articles L 133-19 et L 133-20 du Code monétaire et financier (et L133-16 et L 133-18 pour les cas de fautes).

Extraits :

« La responsabilité du payeur n'est pas engagée si l'opération de paiement non autorisée a été effectuée en détournant, à l'insu du payeur, l'instrument de paiement ou les données qui lui sont liées.

Elle n'est pas engagée non plus en cas de contrefaçon de l'instrument de paiement si, au moment de l'opération de paiement non autorisée, le payeur était en possession de son instrument. »

Par **P.M.**, le **07/06/2019** à **19:13**

Bonjour,

Vous avez pratiquement la preuve qu'un fraudeur peut obtenir de nombreux renseignements vous concernant...

Je présume que vous voulez parler du "SecureCode" que l'on reçoit par sms lorsque l'on fait certains achats en ligne...

Je vous propose plutôt [ce dossier](#) : **Fraude aux cartes de crédit avec code SMS, les banques doivent rembourser !...**

Par **P.M.**, le **07/06/2019** à **19:26**

Bonjour,

J'ajoute [ce dossier](#) de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes...

Il ne faut donc pas croire ni ce que vous disent les banques ni ce qui est relayé parfois sur internet, écrit d'une manière hâtive avant de se raviser ...

Par **sebcest bien**, le **10/06/2019** à **09:00**

"Pensez-vous que des hackers puissent ainsi obtenir mon état civil complet..." je ne vois pas ce que les hackers viennent faire la dedans, les hackers n'ont pas besoin de téléphoner et pas besoin d'attendre un code. J'appelle ça des escrocs pas des hackers.

Par **P.M.**, le **10/06/2019** à **09:15**

Bonjour,

Je ne pense pas que ce qui est important c'est l'utilisation d'un terme plutôt qu'un autre mais d'apporter une solution juridique...

Un hacker peut utiliser ses connaissances informatiques pour commettre une fraude, une escroquerie ou la faciliter...